

Conditions générales de vente – Précieuse Présence

Version en vigueur au 15 octobre 2026.

1. Identification du prestataire

Précieuse Présence, nom commercial de Pascal Nirellep (nom d'usage : Pakho), entrepreneur individuel en micro-entreprise.

- SIREN : 450158993 · SIRET : 45015899300045 · Code APE : 96.09Z
- Adresse : 169 rue de la Mulâtresse Solitude, Carmel, 97100 Basse-Terre
- Téléphone et WhatsApp : +590 690 20 16 09
- E-mail : precieusepresence971@gmail.com
- Assurance responsabilité civile professionnelle : ORUS, contrat n° RCPH278670297
- TVA : TVA non applicable, article 293 B du CGI

2. Objet et champ d'application

Les présentes conditions s'appliquent à toute prestation de Précieuse Présence vendue à un client **particulier** (consommateur). Elles concernent les prestations suivantes :

- **Ma Voix** : recueil et rédaction du livret de volontés.
- **Mon Récit** : Ma Voix, plus la rédaction de l'éloge funèbre.
- **Mon Adieu** : mise en forme écrite, détaillée et organisée des funérailles, préparée du vivant du client.
- **À Vos Côtés** : assistance d'une famille au moment du décès et exécution sur le terrain de ce qui a été préparé, selon la formule choisie.
- **Bokantaj alantou a lanmò** : rencontres, causeries, ateliers et conférences autour de la mort, du deuil et de la transmission.

Les tarifs, le contenu précis de chaque prestation et le calendrier figurent dans le devis ou le contrat signé, qui prévaut en cas de différence avec toute présentation publique (site, plaquette, réseaux sociaux).

3. Nature de l'intervention

Précieuse Présence est un accompagnement : écoute, aide à formuler, à écrire et à préparer. Le prestataire n'est ni médecin, ni psychologue, ni juriste, ni notaire, ni opérateur funéraire. Il n'organise pas matériellement les obsèques (transport du corps, cercueil, mise en bière, corbillard) : cela relève d'opérateurs funéraires habilités.

Le prestataire ne recommande aucun opérateur funéraire, aucune entreprise de pompes funèbres ni aucun assureur et ne perçoit aucune commission, directe ou indirecte. Sa mise en relation éventuelle se limite aux traiteurs, fleuristes et musiciens, sans commission non plus.

Les documents remis (livret, éloge) n'ont ni la valeur d'un testament ni celle de directives anticipées, sauf formalités accomplies par le client lui-même (écrit manuscrit, daté et signé, notaire, etc.).

Le prestataire est tenu d'une **obligation de moyens** : il s'engage à mettre en œuvre son savoir-faire et son temps pour accomplir la mission décrite au contrat, sans garantir un résultat particulier.

Le prestataire n'est pas responsable du respect, par les tiers (opérateurs funéraires, mairie, établissements), des volontés exprimées.

4. Formation du contrat

Chaque prestation individuelle (Ma Voix, Mon Récit, Mon Adieu, À Vos Côtés) fait l'objet d'un contrat écrit, daté et signé par le client, dont un exemplaire lui est remis. Un premier rendez-vous de présentation de 45 minutes est gratuit et n'engage à rien.

Le contrat étant le plus souvent signé au domicile du client ou en un lieu autre que l'établissement du prestataire, il est un **contrat conclu hors établissement** et suit les règles protectrices du Code de la consommation, notamment le droit de rétractation et le délai de paiement ci-dessous.

Pour **Bokantaj alantou a lanmò**, l'inscription est confirmée par écrit (message ou e-mail) et indique la date, le lieu et le tarif éventuel.

5. Prix

Les prix sont exprimés en euros, TVA non applicable, article 293 B du CGI. Le prix de chaque prestation est celui indiqué au contrat.

Aucun supplément de déplacement n'est facturé pour une intervention en Guadeloupe. Tout autre frais engagé avec l'accord écrit préalable du client (impressions, achat de fournitures, etc.) est indiqué distinctement au contrat.

6. Paiement

6.1 Aucun paiement avant le 8e jour. Conformément à l'article L221-10 du Code de la consommation, aucun paiement ni aucune contrepartie (espèces, carte, virement, autorisation de prélèvement, chèque) n'est demandé ni reçu avant l'expiration d'un délai de sept jours à compter de la signature du contrat. Le premier paiement ne peut donc être effectué qu'à compter du 8e jour suivant la signature. Seule exception : lorsque le client demande expressément l'exécution immédiate de la prestation, par la case prévue à cet effet dans le contrat (annexe 2), et que la prestation est intégralement exécutée avant l'expiration de ce délai, le prix est exigible à l'issue de l'exécution.

6.2 Pas d'acompte. Le prix est payé à l'échéance, après exécution ou selon l'échéancier fixé au contrat.

6.3 Paiement fractionné. Le client peut régler en 1, 2, 3 ou 4 fois, **sans frais**. Les échéances sont fixées au contrat, égales et mensuelles, sur une durée maximale de 3 mois. La première échéance ne peut intervenir avant le 8e jour suivant la signature.

6.4 Moyens de paiement acceptés : espèces, carte bancaire, virement. Les coordonnées bancaires du prestataire figurent sur le devis et la facture. Le paiement en espèces est limité à 1 000 € au total pour une même prestation, conformément à la réglementation applicable aux résidents en France ; il donne lieu à la remise d'un reçu. Au-delà, un autre moyen de paiement est exigé.

6.5 Retard ou défaut de paiement. En cas d'échéance impayée, le prestataire peut suspendre la suite de la prestation après mise en demeure restée sans effet pendant 8 jours. Les sommes dues pour ce qui a été exécuté restent exigibles.

7. Droit de rétractation

7.1 Le client dispose d'un délai de **14 jours** à compter de la signature du contrat pour se rétracter, sans avoir à se justifier ni à payer de pénalités.

7.2 Pour l'exercer, il informe le prestataire de sa décision par une déclaration dénuée d'ambiguïté (lettre, e-mail, message WhatsApp) ou en utilisant le formulaire type joint en annexe 1. Il peut envoyer sa demande avant l'expiration du délai.

7.3 Exécution avant la fin du délai. Le prestataire ne commence la prestation avant la fin du délai de 14 jours que si le client en fait la demande expresse, par écrit, en cochant la case dédiée du contrat (annexe 2). Le client qui se rétracte après avoir demandé un commencement anticipé règle un montant proportionné à ce qui a été fourni jusqu'à la communication de sa décision, par rapport à l'ensemble de la prestation.

7.4 Si le client se rétracte sans avoir demandé de commencement anticipé, rien n'est dû, et le prestataire rembourse sans délai tout paiement éventuellement reçu, au plus tard sous 14 jours.

8. Rendez-vous, absences et remplacement

8.1 Absence du client. Un rendez-vous manqué sans avoir prévenu le prestataire au moins 24 heures à l'avance est reporté sans frais, **deux fois** au maximum. À compter de la troisième absence, le rendez-vous manqué est considéré comme réalisé et reste dû, sans remboursement.

8.2 Absence ou empêchement du prestataire. Si le prestataire ne peut pas assurer une prestation prévue, il peut proposer un remplaçant, ce que le client est libre d'accepter ou de refuser. À défaut de remplacement accepté, le prestataire rembourse **la totalité du prix de la partie de la prestation non réalisée** et verse en plus une indemnité de **10 % de ce montant**. Cette indemnité n'est pas due en cas de force majeure.

8.3 Décès du client avant la fin de la prestation. Le contrat prend fin. Les entretiens réalisés restent dus, le reste n'est pas facturé et le prestataire remet les documents déjà établis à la personne de confiance désignée par le client, si elle existe.

9. Propriété et conservation des documents

9.1 Le livret et l'éloge appartiennent au **client**, qui peut les modifier, les compléter ou les retirer à tout moment. Le prestataire s'interdit toute diffusion sans son accord.

9.2 Le prestataire conserve une **copie numérique sécurisée**. Elle est remise à la personne de confiance sur demande écrite du client ou de celle-ci, selon les modalités prévues au contrat. Durée de conservation : 3 ans après la fin du contrat.

9.3 Le client reste responsable du droit d'auteur sur les textes, chansons et images qu'il choisit d'intégrer.

10. Données personnelles

Le responsable du traitement est Pascal Nirellep, Précieuse Présence (coordonnées au § 1). Les données recueillies (identité, coordonnées, récits, souhaits, éventuellement croyances, santé, photos) servent uniquement à exécuter le contrat. Les données sensibles ne sont recueillies qu'avec le **consentement explicite** du client, matérialisé dans le contrat.

Elles ne sont transmises à personne sans l'accord du client. Le client peut à tout moment les consulter, les corriger, les faire effacer, s'opposer à leur traitement ou demander leur portabilité en écrivant à l'adresse du § 1. Il peut aussi saisir la CNIL (cnil.fr).

11. Responsabilité et assurance

Le prestataire est couvert par une assurance responsabilité civile professionnelle auprès d'ORUS (§ 1) pour l'ensemble des prestations décrites. Sa responsabilité est engagée dans les limites prévues par la loi et ne peut être exclue pour les dommages corporels ni en cas de faute lourde ou de dol.

12. Réclamations

Toute réclamation s'adresse d'abord au prestataire par écrit (§ 1), qui s'engage à répondre sous 15 jours.

13. Droit applicable et litiges

Les présentes conditions sont soumises au droit français. En cas de litige non résolu à l'amiable, le client peut saisir le tribunal compétent selon les règles du Code de la consommation et du Code de procédure civile.

Annexe 1 – Formulaire type de rétractation

(À compléter et renvoyer uniquement si vous souhaitez vous rétracter.)

À l'attention de Pascal Nirellep, Précieuse Présence, 169 rue de la Mulâtresse Solitude, Carmel, 97100 Basse-Terre, precieusepresence971@gmail.com :

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la prestation de services ci-dessous :

- Prestation : _____
- Contrat signé le : _____
- Nom du client : _____
- Adresse du client : _____
- Date : _____
- Signature (uniquement en cas de notification sur papier) :

Annexe 2 – Mentions à faire figurer au contrat, avec case à cocher

☐ **Je demande expressément que la prestation commence avant la fin du délai de rétractation de 14 jours.** Je reconnais que, si je me rétracte, je devrai payer un montant proportionné à ce qui m'aura été fourni jusqu'à ce que je vous aie informé de ma décision.

☐ **Je consens explicitement** à ce que mes données personnelles sensibles (santé, convictions, volontés de fin de vie) soient recueillies et conservées par Précieuse Présence aux seules fins du contrat, dans les conditions du § 10.

Fait à _____, le ____ / ____ / _____

Signature du client : Signature du prestataire :